

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2024-12-30-00001

établissant la liste des journaux et services de presse en ligne habilités
à publier des annonces judiciaires et légales en Guyane au titre de l'année 2025

CHANGEMENT DE GERANCE

EGA05986

CAPITALOC

SAS au capital de 5.000 euros
Siège social : Rue du Rocher
97310 KOUROU
834 293 987 RCS CAYENNE

Les associés, par AGO du 25/09/2024, ont constaté la démission de M. Thomas BEBRONNE de son mandat de Président de la société à compter du 25/09/2024, et ont décidé de nommer, en remplacement, à compter du 25/09/2024 et pour une durée illimitée, la société HOLDING MAMIE MIMI dont le siège social est situé Pk 4,5 route de la Pointe Combi à SINNAMARY (97315).
Modification au RCS de Cayenne.

EGA05985

YANA CLEAN

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue du Grand Moulin
Le Clos du Grand Moulin
97354 REMIRE-MONTJOLY
893 832 899 RCS CAYENNE

L'associée unique, par décisions du 19/08/2024, a pris acte de la démission, à compter du 19/08/2024, de la société ANIMA de son mandat de Présidente de la société et a nommé en remplacement, pour une durée illimitée, à compter de ce même jour, la société SEAF, dont le siège social est situé La Chaumière, 565 Impasse De La Colline, 97351 MATOURY.
Modification au RCS de CAYENNE.

EGA05977

GUYANE TECHNIQUE INFRASTRUCTURE SARL

SARL au capital de 37 000 euros
Siège social : 5171, route de Suzini
97354 REMIRE MONTJOLY
351 579 636 RCS CAYENNE

Les associés, par AGO du 31/12/2024 ont pris acte de la démission, à compter du 31/12/2024, de M. Vincent LAGARDERE de son mandat de cogérant de la société et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat. Dépôt légal au RCS de Cayenne.

AUGMENTATION DU CAPITAL

EGA05978

SUNKDO

Société par actions simplifiée au capital de 15 519,80 euros porté à 15 681,50 euros
Siège social : 16 rue de la douche d'or
Lotissement Horth 97300 CAYENNE
RCS CAYENNE 902 773 134

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'une délibération de la collectivité des associés en date du 21 octobre 2021, puis de décisions du Président du 21 septembre 2023, il a été décidé une augmentation du capital social d'un montant de 161,70 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 15 519,80 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 15 681,50 euros
Pour avis

CONSTITUTION SCI

EGA05982

Par acte sous seing privé du 08/01/2025 à CAYENNE (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: SUZINI INVEST
FORME: Société civile immobilière
CAPITAL: 1.500€

APPORTS EN NUMÉRAIRES: 1.500€
SIEGE SOCIAL: 9, rue de l'Université
Chicago - Résidence Amazonia à CAYENNE (97300).

OBJET PRINCIPAL: Propriété, mise en valeur, administration, exploitation par bail, location ou autrement: De tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en consé-

quence atteinte au caractère civil de la société.

DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANCE: M. Christophe COUDON, demeurant 17 avenue Saint Dominique à REMIRE MONTJOLY (97354). M. Arnaud CHERON, demeurant 9, rue de l'Université Chicago - Résidence Amazonia - Appt 1 à CAYENNE (97300). M. Vincent CHERON, demeurant 4, rue de l'Université Chicago - Résidence Mélody - Appt 14 à CAYENNE (97300).

AGREMENT EN CAS DE CESSON : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés interviennent librement. L'agrément des associés est donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne. **Le Président**

MARCHÉ PUBLIC

EGA05990



COMMUNE DE MANA

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU DOSSIER ET APROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération n° 102/2024 en date du 29 novembre 2024, le conseil municipal de

Mana a tiré le bilan de concertation et a approuvé la modification simplifiée n° 1 du plan

local d'urbanisme de la commune de Mana. Cette délibération est affichée en Mairie

pendant un mois à compter du 16 décembre 2024.

Le dossier du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public au service de l'Urbanisme en mairie de Mana, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Abonnez

-

vous

en ligne :

www.lapostille.fr

Notre adresse

mail :

contact@lapostille.fr

Une annonce légale à publier en Guyane ?

Saisissez-la en ligne ! - 7 Jours / 7 - 24 H / 24

www.lapostille.fr